

qui est à jouer le même rôle dans la campagne romaine, nous ne croyons pas que cette arbre prodige puisse prendre racine sur notre sol, et résister à nos froids, mais nous pouvons trouver son équivalent et l'utiliser.

Que nos abattoirs, qu'on a mis à la porte de nos villes, qui seront avant peu au milieu de nos populations, que nos abattoirs, dis je, disparaissent dans un bouquet d'arbres protecteurs, qu'ils soient cernés d'un cordon que leurs émanations ne pourront franchir et nous concluerons que la réforme a été consciencieuse et non pas uniquement spéculatrice.

C'est à cause que nous sommes convaincu que cette obligation n'a pas été imposée par l'autorité, que nous demandons d'y penser avant de régler finalement cette question importante.

SEVERIN LACHAPPELLE, M. D.

LA TRICHINOSE.

Les gouvernements français et allemand, se sont saisis d'une question d'une importance, on ne peut plus grave, puisqu'il y va de la santé publique; il s'agit de la trichinose, maladie qui atteint la porcherie des États-Unis et de la Russie.

Le 1er article du décret allemand du 2 Juin 1880, se lit comme suit: Les viandes de porc en hachis ou coupées en menues morceaux ou préparées de quelque manière que ce soit, ainsi que les saucisses et les saucissons de toutes sortes, de provenance américaine, ne peuvent jusqu'à nouvel ordre entrer dans l'empire. Cette prohibition ne concerne pas les jambons entiers ainsi que les quartiers de lard.

Paul Bert, cette autorité scientifique a décidé le gouvernement français à voter le 2 décembre 1883, le retrait du décret du 27 novembre dernier, lequel intéressait l'importation, en France, des viandes de porc de provenance américaine. Ce savant

dit, de plus, que l'introduction, en France, des viandes trichinées d'Amérique est capable d'infecter à jamais la porcherie du pays. Envisageons maintenant cette maladie qu'on appelle la trichinose qui vient d'exercer de si déplorables ravages dans l'empire allemand. Retraçons d'une manière sommaire l'histoire de l'épidémie d'Emersleben. Un boucher d'Emersleben acheta un porc qui, après avoir subi l'examen de l'inspecteur fut déclaré exempt de toute maladie.

L'animal fut tué et la viande distribuée aux habitants de l'endroit et des villages environnants. Mais une chose digne de remarque, c'est que le boucher avait servi deux de ses clients uniquement de cette viande lesquels moururent atteints de trichinose; les autres au nombre de 250 environ ayant reçu de la même viande mais mélangée avec d'autres, tombèrent si gravement malades que 42 moururent de la même maladie. Enfin le reste de cette viande qui datait, cinq jours, la mort du porc, fut mélangé avec de la viande fraîche. Il y eut encore quatre-vingts malades peu gravement atteints, aucun ne mourut.

Au bruit que cette nouvelle fit en France, le gouvernement confiant dans le dévouement de ses sommités médicales, donna mission à messieurs les docteurs Bronardel et Grancher de se rendre sur le lieu de l'épidémie afin d'étudier de plus près le génie de la trichinose.

Ainsi d'après les recherches de ces hommes de science, il est aujourd'hui un fait avérée que nul ne peut désormais contester l'existence de la trichinose. Le début de l'invasion de la trichinose varié de quelques jours. La première période s'annonce par une diarrhée cholériforme; la deuxième phase de cette maladie simule la fièvre typhoïde et est caractérisée par la fièvre, douleur musculaire et pros-